Tué “pour un simple regard” : acquittement, puis condamnation en appel à 20 ans de prison

24/11/2017 à 23h51

La cour d’assises de Seine et Marne a condamné vendredi en appel à 20 ans de réclusion Youssef Loukil, accusé d’avoir tué “pour un simple regard” Clément Hérisson, 24 ans, en 2012, à Angerville, dans l’Essonne, alors qu’il discutait dans une voiture avec un ami.

Lors du premier procès, en septembre 2015 à Evry, Me Eric Dupond-Moretti avait réussi à convaincre magistrats et jurés de “laisser le doute profiter” à son client, âgé de 35 ans, qui avait toujours clamé son innocence. L’avocat, surnommé “Acquitator” par les médias pour ses nombreux acquittements en cour d’assises, avait alors souligné avec succès les zones d’ombre entourant le dossier et obtenu l’acquittement de son client.

Lors du procès en appel, qui s’est déroulé cette semaine à Melun, “Acquitator” a perdu son bras de fer avec l’accusation. La cour d’assises de Seine et Marne a suivi les réquisitions de l’avocat général Rémi Crosson du Cormier, qui avait mis en avant les nombreux résidus de tirs retrouvés dans la voiture de l’accusé, notamment sur le volant et le levier de vitesse, et réclamé entre 18 et 20 ans de réclusion. Mince consolation pour Me Eric Dupond-Moretti : les juges n’ont pas retenu la préméditation et requalifié l'”assassinat” en “meurtre”.